

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 03 MAI 2018

*L'an deux mil dix huit et le 03 mai 2018 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie d'Issendolus sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire.*

*Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15                      Présents : 12                      Votants : 12*

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOULLIE Sylvie - Mme LAURENSOU Martine – Mme DELSAHUT Marie-France – Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – M. DESPEYROUX Rémy – Mme FLORET Virginie - M. GUGLIELMETTI Michel - M. DAVID Eric.

Absents excusés : M. PRADAYROL Patrick – Mme ELMA Séverine – M. DESPEYROUX Rémy.

Date de la convocation : le 25 avril 2018 - Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

▪ **Objet : Approbation du PV du Conseil municipal du 09 avril 2018.**

Le conseil municipal adopte le procès-verbal.

▪ **Objet : Information sur le recrutement de la nouvelle secrétaire**

Un contrat est signé pour une durée de 1 an à hauteur de 30 heures hebdomadaires en tant qu'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe pour la nouvelle secrétaire Estelle BERGOUGNOUX.

▪ **Objet : Modification du contrat de collaboratrice**

Le maire propose une modification du contrat de Mme Suzanne QUERCY. Le nombre d'heures pour le poste de collaboratrice serait porté à 20h par semaine, au-lieu des 5h prévues, jusqu'au mois de juin afin de former et d'accompagner la nouvelle secrétaire en poste. Le Conseil municipal approuve cette décision.

▪ **Objet : Information sur l'appel d'offre : rénovation des bâtiments communaux**

La commission d'appel d'offres réunie le mercredi 2 mai a procédé à l'ouverture des plis relatifs au marché public de rénovation des bâtiments communaux. Des offres ont été faites pour chacun des 8 lots du marché public.

Le maître d'œuvre doit procéder à l'examen technique des offres qui permettra la sélection des candidats. La commission d'appel d'offres se réunira le 23 mai prochain.

▪ **Objet : Désignation d'un délégué à la protection des données auprès du CDGFPT : délibération.**

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a mis en place un « service de protection des données personnelles » suite aux prescriptions de la directive européenne 2016/679 du 27 avril 2016. Dans le cadre de l'obligation de désignation d'un délégué à la protection des données (DPD), il est proposé aux collectivités adhérentes la création d'un poste mutualisé de DPD. Sa mission étant de veiller au respect du cadre légal relatif aux données personnelles.

Une tarification proportionnelle au nombre d'habitants a été proposée. Le coût de la mise en place du service la première année s'élèverait à 350,00 €, s'y ajouterait ensuite un forfait annuel de 465,00€. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'adhésion au service.

▪ **Objet : Frais de fonctionnement de l'école d'Aynac : délibération.**

Le Maire rappelle qu'un enfant de la commune est scolarisé à l'école primaire d'Aynac, celle-ci demande une participation financière s'élevant à 867.88 € / élève. Le conseil municipal approuve le paiement de cette somme au titre des frais de fonctionnement de ladite école.

- **Objet : Politique Enfance / Jeunesse.**

Dans le cadre de la politique enfance/jeunesse, la Mairie de Gramat demande une participation financière aux communes pour le projet lié à l'Espace Jeunes. Concernant Issendolus, la Mairie de Gramat prend pour base de cette participation les 43 enfants présents sur la Commune, or, le maire P. DELLAC rappelle que seuls deux enfants seraient potentiellement concernés par ce projet. Ainsi, la cotisation annuelle réclamée n'apparaît pas justifiée et proportionnée. Le Conseil municipal refuse cette participation financière.

- **Questions diverses**

**Fête des fleurs** : pour le 08 mai, des conseillers municipaux seront présents pour réguler la circulation.

**Bornes WI-FI territorial** : Dans le cadre de son programme de développement des usages numériques, LOT Numérique propose aux communes membres du Grand Figeac de s'équiper en bornes wifi. Le syndicat prendrait en charge l'installation d'une borne par commune, les autres seraient à la charge des communes. Le conseil municipal souligne l'intérêt de cette démarche mais s'interroge sur le coût réel de cette opération, notamment s'agissant de la maintenance de la borne wifi. Des renseignements seront à prendre avant toute décision.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 23h35.

**Le Maire**  
**Patrick DELLAC**